

Conditions générales de vente (CGV) de BEWETEC AG

(valables à partir du 1er août 2025)

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à tous les contrats de livraison et autres prestations avec BEWETEC AG. En plus de ces conditions générales, les conditions de vente et de livraison actuelles (en vigueur) s'appliquent. D'autres accords, y compris d'autres conditions générales de vente, ne sont juridiquement valables que s'ils ont été reconnus par écrit par BEWETEC comme faisant partie intégrante du contrat.

2. Prix / Suppléments

Les prix s'entendent départ nos entrepôts, en francs suisses, hors TVA, frais d'emballage et de transport.

Les suppléments suivants sont notamment applicables :

- Les frais de port et le fret ferroviaire sont facturés selon les coûts effectifs.
- Le déchargement par camion-grue est facturé séparément pour chaque train de grue.
- Nous facturons une participation aux frais de transport selon les tarifs en vigueur pour les différents assortiments.
- Pour les clients qui viennent chercher leur marchandise, nous facturons une participation au fret préalable.

Pour plus de détails sur les suppléments applicables, veuillez consulter les conditions de vente et de livraison.

Nos prix et suppléments sont en principe sans engagement. Nous nous réservons le droit de les modifier sans avis préalable.

3. Conditions de paiement

Sauf accord écrit contraire, les factures de BEWETEC sont payables dans les 30 jours à compter de la date de facturation, net et sans déduction. Des intérêts de retard seront facturés. La compensation par des créances du client envers BEWETEC est exclue. BEWETEC se réserve le droit de demander des renseignements sur la solvabilité avant la livraison et de transmettre des informations sur les expériences de paiement à l'Union Suisse Creditreform. En outre, BEWETEC se réserve le droit de faire dépendre la livraison de commandes déjà confirmées et l'acceptation d'autres commandes au paiement de créances échues.

4. Offres

Nos offres et les prix qui y sont mentionnés sont sans engagement. Un contrat n'est conclu qu'avec la confirmation de la commande par BEWETEC ou la livraison de la marchandise.

5. Produits / Dimensions / Qualité

Sauf accord spécial, nous livrons les produits et le matériel en qualité standard du marché, les tolérances d'usine étant appliquées. BEWETEC ne vérifie pas l'adéquation des produits et matériaux qu'elle distribue avec l'utilisation prévue par le client.

6. Indications du catalogue

Toutes les indications figurant dans le catalogue (illustrations, dimensions, normes, poids ainsi que toutes les autres indications techniques) sont fournies sans garantie. Nous nous réservons le droit de les modifier à tout moment.

7. Délais de livraison

Les délais de livraison indiqués par BEWETEC sont sans engagement. BEWETEC est autorisée à effectuer des livraisons partielles à tout moment. En cas d'empêchement/de retard, le client n'a pas droit à des dommages et intérêts pour livraison tardive.

8. Retours

Les retours ne sont acceptés qu'avec notre accord et pour autant que la marchandise soit à l'état neuf et non traité. Une indemnité de manutention sera déduite de la note de crédit pour les retours.

Les frais de coupe et autres frais supplémentaires ne sont pas remboursés.

9. Emballage

Les frais d'emballage sont facturés en sus. Les emballages (sauf les emballages de prêt) ne sont pas repris. Sans instruction particulière, nous choisissons le type d'emballage qui nous semble le plus approprié.

10. Réclamation / garantie

La marchandise doit être contrôlée immédiatement après réception et les défauts visibles doivent être signalés par écrit dans les 8 jours suivant la réception de la marchandise. Les défauts cachés doivent être signalés par écrit dès leur découverte.

En cas de défauts de la marchandise, BEWETEC est en droit, au choix, de réparer le défaut, de livrer un produit de remplacement, d'accorder une réduction de prix ou de résilier le contrat en restituant la prestation déjà reçue par BEWETEC. D'autres droits de garantie et en particulier la responsabilité pour les dommages dus au défaut (notamment les dommages consécutifs au défaut, le manque à gagner, la perte de production, etc.) sont exclus dans la mesure où la loi le permet. Sont notamment exclus de la garantie les défauts résultant d'une usure naturelle, d'une utilisation non conforme, d'une sollicitation excessive, d'un entretien insuffisant, du non-respect des prescriptions ainsi que d'autres raisons non imputables à BEWETEC.

Les droits de garantie se prescrivent au bout d'un an après la livraison de la marchandise, même si l'acheteur ne découvre le défaut que plus tard. Cela vaut également pour les marchandises qui ont été intégrées dans un ouvrage immobilier conformément à leur destination.

La garantie pour la marchandise que BEWETEC distribue uniquement en tant que revendeur est déterminée par les dispositions de garantie respectives du fabricant. L'obligation de garantie de BEWETEC est exclue pour cette marchandise.

11. Responsabilité

BEWETEC n'est responsable qu'en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave. Cela vaut en particulier pour les dommages liés à la fourniture de services ou à la violation d'obligations annexes.

12. Droit applicable / Lieu d'exécution / For juridique

Le droit matériel suisse est applicable, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980. Le lieu d'exécution et le for exclusif sont à Saint-Gall. BEWETEC se réserve toutefois le droit de poursuivre le partenaire contractuel en justice à son siège ou à son domicile.

13. Modifications

Nous nous réservons le droit de modifier les présentes CGV à tout moment et sans préavis. Vous trouverez la version actuelle (en vigueur) sur www.bewetec.ch.